

Fête de la musique



La fête de la musique fait son grand retour à Malguénac pour une 3^{ème} édition.

Nous vous donnons rendez-vous le **vendredi 28 juin à partir de 19h** sur la place de l'église (?)

Au programme :

- Spectacle des enfants de l'école Sainte-Bernadette
- La kerlenn pondi
- Mzh project
- Indo tribute

Une **buvette et une restauration** sont prévues sur place.

Agenda

5 juin

Ronde des livres

A 15h à la médiathèque
mediatheque@malguenac.bzh

9 juin

Elections européennes

De 8h à 18h à la salle Résonance.
Prévoir : carte d'identité, carte électorale

15 juin

Ateliers créatifs

Infos et réservations :
lesateliersducaillou@gmail.com

21 juin

Conseil Municipal - 19h

22 juin

Kermesse La Colline aux ajoncs

14h : Mini trail, A partir de 15h30 : Animations, restauration, buvette et tombola, 19h : Repas
+ D'infos : 06.83.67.33.39

25 juin

Tennis de table

A la salle Saint-Néot à 19h - gratuit

28 juin

Fête de la musique

A partir de 19h - place de l'église
Concert, buvette et restauration

Festival Arts des villes, arts des champs

Le festival Arts des villes, arts des champs fait son retour pour une 27^e édition qui se déroulera du **15 au 18 août** sur Malguénac.

Au programme : *concerts, expositions, ateliers, stages, jams, spectacles.*

Informations et réservations : festival-malguenac.fr



L'ALSH recherche des armoires de rangement pour les relooker (celles-ci doivent être non vitrées et sans miroir)

Si vous avez de vieux meubles qui vous embarrassent, merci de prendre contact avec **Yoann Le Minier** au **07.72.39.23.38**

En 2024, **un chèque énergie** est à nouveau adressé aux **ménages à revenus modestes** pour les aider à payer **une partie des dépenses d'énergie de leur logement**. Attribuée **sous conditions de ressources**, cette aide accompagne les ménages à revenus modestes éligibles **qui la reçoivent automatiquement à leur domicile**.

Pour les ménages dont les revenus 2022 et leur composition leur permettent d'être éligibles au chèque énergie, **un portail de demande** sera mis en place à l'été.

Le chèque énergie, d'un **montant moyen de 150 €**, est attribué en fonction des revenus et de la composition du ménage.

En 2024, le plafond de ressources pour **être éligible au chèque énergie est fixé à 11.000€**.

Un **espace bénéficiaire** est mis à la disposition des bénéficiaires. Il permet de faciliter et gérer les démarches liées au chèque énergie (*utilisation du chèque énergie en ligne ; gestion des protections associées ; gestion de la pré-affectation (synthèse de situation, création, modification, suppression) ; suivi du statut de son chèque énergie et de ses réclamations ; déclaration de perte ou de vol*).

A partir de 2024, le chèque énergie peut être utilisé pour **le paiement des charges locatives** incluant des frais d'énergie dans le parc social. Le chèque énergie est intégré dans l'accompagnement proposé par France services : les usagers pourront être informés et être accompagnés pour les démarches liées au chèque énergie.

En savoir plus : www.chequeenergie.gouv.fr

Art dans les chapelles



Le 15 mai, l'artiste Sylvain Roche, choisi pour dialoguer avec la chapelle du Moustoir, a terminé son travail. À cette occasion il a accueilli Madame le Maire, Dominique Guégan, ainsi que l'équipe de l'Art dans les chapelles pour en faire la présentation.

Cela a été l'occasion de découvrir son œuvre, inspirée du site environnant boisé et peuplé d'oiseaux. Ce sont eux qui animent les petits tableaux colorés que vous admirerez un à un lors d'une promenade dans la chapelle. Ils seront là pour vous tous les jours (sauf le mardi) du 5 juillet au 30 août de 14H à 19H.

Mais tout d'abord, vous êtes invités à **l'inauguration du festival le vendredi 5 juillet à la chapelle Notre-Dame des Fleurs à Moric (Evellys) à 19H**, qui se prolongera dans la convivialité les 6 et 7 juillet dans les chapelles Saint-Médéoc (Locmeltro), du château des Rohan (Pontivy), Saint-Jean (Cléguérec), Saint-Drédéno (Saint-Gérard-Croixanvec), Notre-Dame de Joie (Le Gohazé, Saint thuriau), Saint Adrien (Saint Barthélémy), Sainte-Noyale (Noyal-Pontivy), de la Trinité (Castennec, Pluméliau-Bieuzy), Sain-Jean (Le Sourn), Saint-Tugdual (Quistinnic), Saint-Fiacre (Melrand). Et encore les chapelles patrimoniales de Notre-Dame de la Houssaye (Pontivy), Notre-Dame-de-Carmès (Neuillac) et la chapelle Notre-Dame de Quelven (Guern)



Malgué'Mag : Votre avis nous intéresse !



Afin de répondre au mieux à vos attentes concernant le Malgué'Mag, nous vous proposons de répondre à un questionnaire de 5 à 10mn. Vous pouvez le trouver sur le facebook (*mairie de Malguénac*), sur le site web (*malguenac.fr*) et en version papier à la mairie et dans certains commerces (à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie).